

RETOUR SUR INFO

MONTMORT

En août 2020, la bataille était relancée contre le projet éolien

Fin août 2020, malgré une autorisation de la préfecture de Saône-et-Loire pour le projet de quatre éoliennes porté par Windstrom, l'association Vent du Sud Morvan ne désarmait pas. Elle déposait un recours à la cour administrative d'appel, à Lyon. La suite d'une longue bataille commencée en 2012, qui a vu le projet être d'abord refusé par la préfecture de Saône-et-Loire en 2018, puis autorisé en janvier 2020, à la suite d'une décision du tribunal administratif. Pour mémoire, on parle de projet éolien à Montmort depuis 2005, quand la communauté de communes du canton d'Issy-l'Évêque a entamé le processus de création d'une zone de développement éolien. En 2012, Windstrom est arrivé, faisant signer plusieurs promesses de bail à des propriétaires situés sur la ZDE (zone de développement éolien).



Les éoliennes, au nombre de quatre, sont prévues sur les hauteurs de Montmort. Photo d'archives JSL/Florence POLI

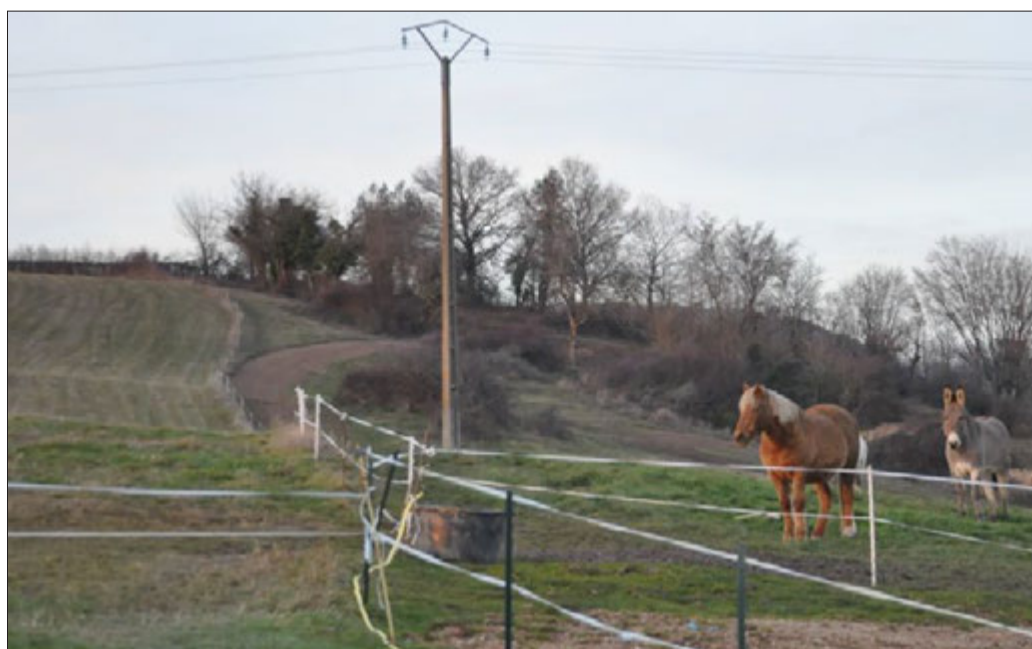
Plus puissantes, les éoliennes seront légèrement déplacées

La cour administrative d'appel de Lyon n'a toujours pas rendu de décision concernant le recours. Mais le dossier de Windstrom a évolué depuis. Dans un document porté à la connaissance des associations (auquel nous avons eu accès), les promoteurs ont déplacé les éoliennes de quelques mètres à quelques dizaines de mètres. Les éoliennes passent de 2 MW à 3 MW, de quoi produire 50 % d'électricité en plus.

Selon le document, les éoliennes seront un peu plus petites au niveau du mât, passant de 95-125 m à 91,5-116,5 m. Les pâles, elles, auront une longueur supérieure, passant de 54 m à 57,15 m. À vue d'œil, les nouvelles éoliennes devraient être un peu plus petites. Le document précise qu'elles ne devraient pas générer davantage de nuisances sonores. Ce que ne croit pas Olivier Dubar, président de l'association Vent du Sud Morvan : « Des éoliennes plus puissantes impliquent plus de bruit et/ou des modes bridages plus importants. »

Pour préserver le paysage, l'État dit que le projet n'est pas acceptable

Une nouvelle donnée est apparue en cours de route : l'aire d'influence paysagère pour le grand



Le projet prévoit l'implantation d'une éolienne, en haut de la colline, en arrière-plan. Par rapport au précédent projet, les quatre éoliennes seront déplacées de quelques mètres. Photo d'archives Le JSL/Camille ROUX

site de Bibracte-Mont Beuvray. L'idée de l'État, initiateur du projet, était de dire si les projets éoliens à la périphérie de certains sites patrimoniaux étaient acceptables ou non. Et dans le cas du mont Beuvray, le projet éolien de Montmort n'est pas considéré comme acceptable. « L'exclusion totale des parcs éoliens dans cette zone, même à plus de 15 km, se

justifie notamment au regard de la prégnance dans le paysage d'éléments repères forts (continuum de monts boisés et lignes de crête en priorité) qui délimitent un bassin visuel constituant l'écrin paysager du site », écrit le document. Mais dans le même temps, le document dit que « cette aire ne peut servir pour s'opposer à un projet éolien [...] mais l'État construira sa déci-

sion [...] sur ces conclusions ».

« La Bourgogne Franche-Comté est un lieu de passage du milan royal »

Autre gros souci pour Olivier Dubar, la présence des éoliennes met en danger le milan royal. La LPO (Ligue de protection des oiseaux de Saône-et-Loire) recon-

naît que c'est en effet le cas. « La Bourgogne Franche-Comté est un lieu de passage du milan royal dans sa migration entre l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et le sud-ouest et l'Espagne », souligne Alexis Révillon, de la LPO. À Laizy (20 km à vol d'oiseau au nord de Montmort), la LPO indique en voir entre 3 000 et 5 000 par an. « La semaine dernière, dans le Jura, un milan royal est encore mort après avoir percuté une éolienne, reprend Alexis Révillon. Le milan royal est une espèce endémique d'Europe de l'Ouest. »

L'homme craint aussi que la cigogne noire, espèce rarissime (70 couples en France), ne soit aussi victime des éoliennes : « Nous pensons qu'un couple niche dans le Sud Morvan. » Et Olivier Dubar de renchéir : « Or le Sradett (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) recommande de ne pas installer de parcs éoliens dans les couloirs de migration (ce qui est le cas). »

Tristan AUBRY

NOTE Contacté par différents moyens, Windstrom n'a pas donné suite à nos demandes. La préfecture, quant à elle, n'a pas répondu dans les délais imposés.